



AVIS PUBLIC

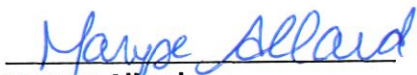
AVIS PUBLIC, vous est par les présentes donné par la soussignée, Maryse Allard, Greffière-Trésorière de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, que le conseil municipal de cette municipalité a adopté lors de sa session ordinaire du conseil tenue le 3^{ième} jour du mois d'avril, deux mille vingt-trois (2023-04-03), les règlements portant les # 457-2023, 461-2023 et 462-2023.

Objet : Règlements :

- **457-2023 : « Règlement sur la démolition des immeubles »**
- **461-2023 : « Règlement modifiant le règlement de lotissement #446-2021 »**
- **462-2023 : « Règlement décrétant des dépenses en immobilisations pour réaliser des travaux d'ajout ou d'amélioration à ses bâtiments municipaux, acquérir des véhicules, des machineries lourdes et des équipements et un emprunt de 950 000\$ »**

Pour obtenir copie de ces règlements ou les consulter, vous devez vous référer au site Internet de la municipalité, soit : www.saint-alexis-des-monts.ca, ou à nos bureaux au 101 rue de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Alexis-des-Monts.

DONNÉ à Saint-Alexis-des-Monts.
Ce 6^{ième} jour d'avril 2023 (2023-04-06)


Maryse Allard
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, résidant à **SAINT-ALEXIS-DES-MONTS** certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil le 6^{ième} jour d'avril 2023 (2023-04-03).

Signé :


Maryse Allard
Greffière-trésorière